



Computer Modelling Group Ltd. annonce une offre publique de rachat importante

CALGARY (Alberta), le 11 août 2026 (Globe Newswire) – Computer Modelling Group Ltd. (« **CMG** » ou la « **Société** ») (TSX : CMG) a annoncé aujourd'hui que le conseil d'administration (le « **conseil** ») avait approuvé une offre publique de rachat importante aux termes de laquelle la Société offrira de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 20 000 000 \$ CA de ses actions ordinaires (les « **actions** »). Il est prévu que l'offre publique de rachat importante commencera le 14 août 2026 et expirera le 21 septembre 2026, à moins qu'elle ne soit prolongée, modifiée ou retirée.

La Société a déterminé, sous réserve de l'obtention des dispenses requises en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, que l'offre publique de rachat importante sera effectuée au moyen d'une « procédure d'adjudication à la hollandaise modifiée » qui prévoit la possibilité pour les actionnaires d'y participer au moyen de dépôts proportionnels. Les porteurs d'actions qui souhaitent déposer leurs actions en réponse à l'offre publique de rachat importante pourront le faire i) au moyen d'un dépôt aux enchères en précisant le nombre d'actions déposées à un prix d'au moins 4,00 \$ CA et d'au plus 4,50 \$ CA l'action, en multiples de 0,10 \$ CA par action; ii) au moyen d'un dépôt au prix de rachat sans fixer le prix par action, mais en convenant plutôt de faire racheter un nombre donné d'actions au prix de rachat qui sera établi aux termes des dépôts aux enchères; ou iii) au moyen d'une procédure de dépôt proportionnel aux termes de laquelle ils s'engagent à vendre, au prix de rachat qui sera fixé aux termes des dépôts aux enchères, le nombre d'actions qui leur permettra de maintenir leur participation proportionnelle respective dans la Société après la réalisation de l'offre publique de rachat importante. Les actionnaires qui déposent valablement des actions sans indiquer la méthode selon laquelle ils déposent ces actions seront réputés avoir effectué un dépôt au prix de rachat. Toutes les actions rachetées par la Société aux termes de l'offre publique de rachat importante seront annulées.

La fourchette de prix qui sera proposée pour les actions dans le cadre de l'offre publique de rachat importante représente une prime de 7 % à 20 % par rapport au cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») le 11 août 2026, soit le dernier jour de bourse précédant l'annonce de l'offre publique de rachat importante. Au cours de la période de douze mois close le 11 août 2026, les cours de clôture des actions à la TSX ont fluctué à l'intérieur d'une fourchette allant de 3,44 \$ CA à 6,54 \$ CA.

La participation à l'offre publique de rachat importante sera facultative pour tous les actionnaires. Ils seront libres de choisir d'y participer et de décider du nombre d'actions qu'ils souhaitent déposer et, dans le cas de dépôts aux enchères, du prix auquel ils souhaitent déposer leurs actions dans la fourchette précisée. Tout actionnaire qui ne dépose pas ses actions (ou dont les actions ne sont pas rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante) réalisera une augmentation proportionnelle de sa participation en actions dans la Société, dans la mesure où des actions sont rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat importante.

À la date des présentes, à la connaissance de la Société après enquête diligente, aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'a l'intention de déposer ses actions en réponse à l'offre publique de rachat importante.

Le prix de rachat définitif à payer par la Société pour chaque action valablement déposée sera déterminé à l'expiration de l'offre publique de rachat importante en fonction du nombre d'actions valablement déposées aux termes de dépôts aux enchères et de dépôts au prix de rachat, et des prix précisés par les

OFFICES WORLDWIDE

CALGARY | HOUSTON | OXFORD | DUBAI | BOGOTA | RIO DE JANEIRO | BENGALURU | KUALA LUMPUR | OSLO | STAVANGER | KAISERSLAUTERN |



actionnaires qui effectuent des dépôts aux enchères. En conséquence, les actionnaires de la Société qui déposent leurs actions (à l'exception des actionnaires qui font des dépôts proportionnels, lesquels ne seront pas pris en compte dans l'établissement du prix de rachat) fixeront le prix de rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat importante. Le prix de rachat correspondra au prix le plus bas par action (qui ne sera pas inférieur à 4,00 \$ CA par action ni supérieur à 4,50 \$ CA par action) qui permettra à la Société de racheter toutes les actions collectivement déposées par voie de dépôts aux enchères valables à des prix d'adjudication correspondant à un prix égal ou inférieur à ce prix et par voie de dépôts au prix de rachat, dans chaque cas, moyennant un prix de rachat total ne dépassant pas le montant disponible pour les dépôts aux enchères et les dépôts au prix de rachat, compte tenu des dépôts proportionnels (le « **plafond des dépôts aux enchères** »). Pour établir le prix de rachat, les actions déposées par voie d'un dépôt au prix de rachat seront réputées avoir été déposées au prix minimal de 4,00 \$ CA par action. Si le prix de rachat global des actions déposées par voie de dépôts aux enchères au prix de 4,00 \$ CA par action et par voie de dépôts au prix de rachat est supérieur au plafond des dépôts aux enchères, le prix de rachat sera de 4,00 \$ CA par action. Les actions déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat définitivement fixé seront rachetées à ce prix de rachat, et les actions déposées à des prix supérieurs au prix de rachat seront retournées aux actionnaires.

Si le prix de rachat global des actions valablement déposées sans que leur dépôt ait été révoqué par voie de dépôts aux enchères à un prix égal ou inférieur au prix de rachat définitivement fixé et par voie de dépôts au prix de rachat se révèle collectivement supérieur au plafond des dépôts aux enchères, la Société rachètera les actions auprès des porteurs d'actions ayant effectué des dépôts aux enchères valables ou ayant déposé leurs actions à un prix égal ou inférieur au prix de rachat définitivement fixé, au prorata, sauf que les porteurs de « lots irréguliers » (à savoir les porteurs de moins de 100 actions) ne seront pas assujettis à la réduction proportionnelle. Indépendamment de la réduction proportionnelle, la Société rachètera toujours au prix de rachat le nombre d'actions auprès des actionnaires qui font des dépôts proportionnels valides qui fait en sorte que ces actionnaires déposants conservent leur participation proportionnelle dans la Société après la réalisation de l'offre (sous réserve des écarts minimales attribuables au fait que le nombre d'actions rachetées auprès de ces actionnaires est arrondi à la baisse au nombre entier le plus près afin d'éviter le rachat de fractions d'actions).

L'offre de rachat officielle, une note d'information relative à l'offre publique de rachat, une lettre d'envoi, un avis de livraison garantie et d'autres documents connexes (collectivement, les « **documents relatifs à l'offre** »), lesquels documents relatifs à l'offre renferment collectivement les modalités et conditions de l'offre publique de rachat importante, les instructions de dépôt des actions et les facteurs pris en compte par la Société et le conseil pour prendre sa décision d'approuver et de lancer l'offre publique de rachat importante, entre autres, seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et seront envoyés par la poste aux personnes concernées le 14 août 2026 ou vers cette date. Les documents relatifs à l'offre seront disponibles à cette date sur SEDAR+, sous le profil de CMG à l'adresse www.sedarplus.ca.

L'offre publique de rachat importante ne sera pas conditionnelle au dépôt d'un nombre minimal d'actions et sera assujettie aux conditions habituelles pour les opérations de cette nature. Elle sera cependant assujettie à d'autres conditions décrites dans les documents relatifs à l'offre et la Société se réserve le droit, sous réserve des lois applicables, de retirer, prolonger ou modifier l'offre publique de rachat importante si, en tout temps avant le règlement d'actions déposées, certains faits se produisent.

OFFICES WORLDWIDE

CALGARY | HOUSTON | OXFORD | DUBAI | BOGOTA | RIO DE JANEIRO | BENGALURU | KUALA LUMPUR | OSLO | STAVANGER | KAISERSLAUTERN |



La Société a retenu les services de Financière Banque Nationale en tant que conseiller financier et courtier gérant dans le cadre de l'offre publique de rachat importante et ceux de Société de fiducie Olympia en tant que dépositaire dans le cadre de l'offre publique de rachat importante.

Le conseil a approuvé le lancement de l'offre publique de rachat importante, sa taille et la fourchette du prix d'achat des actions. Cependant, la Société, le conseil, le courtier gérant ou le dépositaire ne font aucune recommandation aux actionnaires quant à savoir s'il convient de déposer une partie ou la totalité de leurs actions en réponse à l'offre publique de rachat importante ou de s'abstenir de le faire. Les actionnaires sont priés d'évaluer attentivement tous les renseignements qui figurent dans les documents relatifs à l'offre et de consulter leurs propres conseillers financiers, juridiques, en placement, en comptabilité et en fiscalité avant de décider de déposer ou non leurs actions en réponse à l'offre publique de rachat importante et, le cas échéant, du nombre d'actions à déposer et à quel prix.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente d'actions. La sollicitation et l'offre de rachat des actions se feront uniquement aux termes des documents relatifs à l'offre, qui contiendront tous les renseignements sur l'offre publique de rachat importante.

Information prospective

Certains renseignements fournis dans le présent communiqué de presse peuvent constituer de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'ensemble de l'information figurant dans le présent communiqué de presse, à l'exception des énoncés qui portent sur des faits actuels et historiques, constitue de l'information prospective, y compris les énoncés sur les intentions et les attentes de la Société relativement à l'offre publique de rachat importante, l'obtention des dispenses requises en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, les modalités et les conditions de l'offre publique de rachat importante, le lancement prévu de l'offre publique de rachat ainsi que le dépôt et l'envoi par la poste des documents relatifs à l'offre, la date d'expiration prévue de l'offre publique de rachat importante, les actions devant être rachetées aux termes de l'offre publique de rachat importante, le prix de rachat global et d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques (collectivement, l'« **information prospective** »).

L'information prospective est nécessairement fondée sur un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses que la Société considère comme appropriées et raisonnables à la date à laquelle ces énoncés sont formulés. Bien que l'information prospective qui figure dans les présentes soit fondée sur ce que la Société croit être des hypothèses raisonnables, les résultats réels pourraient différer de ceux présentés dans l'information prospective qui figure dans les présentes. Certaines hypothèses formulées lors de la préparation de l'information prospective contenue dans ce document incluent, notamment, la croissance future, la génération de flux de trésorerie, les résultats d'exploitation, les tendances en ce qui a trait aux ventes de licences d'utilisation de logiciel et les plans de développement de la Société, l'état d'avancement de ses projets de développement de logiciels, les futures dépenses en immobilisations et autres (y compris le montant, la nature et les sources de financement connexes), la disponibilité des subventions gouvernementales, les avantages concurrentiels, les programmes de recherche et de développement ainsi que les résultats de ceux-ci, la disponibilité du personnel qualifié ainsi que les stratégies, les perspectives et les occasions commerciales d'ordre général. Parmi les autres hypothèses, on retrouve aussi des liquidités et des flux de trésorerie suffisants pour financer les versements de dividendes et les rachats d'actions éventuels; l'obtention de toutes les approbations et dispenses requises

OFFICES WORLDWIDE

CALGARY | HOUSTON | OXFORD | DUBAI | BOGOTA | RIO DE JANEIRO | BENGALURU | KUALA LUMPUR | OSLO | STAVANGER | KAISERSLAUTERN |



(y compris les approbations et les dispenses des bourses et des organismes de réglementation des valeurs mobilières, le cas échéant) en lien avec l'offre publique de rachat importante; des conditions de marché favorables; le respect constant des critères de solvabilité et des clauses restrictives applicables; et l'absence de modifications des lois, règlements ou politiques applicables visant les offres publiques de rachat ou les programmes de rendement du capital.

L'information prospective comporte des risques inhérents connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels, ou les résultats du secteur, diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective. Ces risques comprennent, mais sans s'y limiter, ce qui suit : la conjoncture économique du secteur de l'énergie; la dépendance à l'égard des principaux clients; le manque de disponibilité de personnel ou de gestionnaires qualifiés; les taux de change; les risques liés aux prix des marchandises; les risques géopolitiques, y compris la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient; les risques liés aux tarifs douaniers; l'impôt à payer; la fluctuation des ventes; la composition des produits d'exploitation et les écarts potentiels d'une période à l'autre; les risques économiques et politiques dans les pays où la Société exerce présentement des activités ou prévoit le faire; la demande pour les logiciels de la Société; l'augmentation de la concurrence de la part d'autres acteurs du secteur; la réglementation gouvernementale nationale et internationale; la conjoncture générale de l'économie; la dépendance à l'égard d'employés ayant des compétences et des connaissances spécialisées; la protection de la propriété intellectuelle et d'autres droits exclusifs; le risque lié aux taux d'intérêt sur la dette à taux variable; le risque lié à l'intelligence artificielle; le crédit et la liquidité; le non-respect des lois en matière de lutte contre la corruption; les atteintes à la sécurité de l'information ou autres menaces liées à la cybersécurité; la capacité de mener à bien les acquisitions et d'intégrer avec succès les activités et les actifs acquis; les dépenses imprévues liées aux acquisitions; les restrictions potentielles à l'égard de la propriété et du contrôle d'actifs dans des territoires étrangers; les litiges; les obligations importantes qui incombent à CMG à titre de société cotée en bourse; la volatilité du cours des actions et les activités frauduleuses et illégales des employés, des entrepreneurs et des conseillers, ainsi que les risques décrits dans les documents annuels de la Société déposés publiquement, y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (qui sont disponibles sur le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca).

D'autres facteurs pourraient également faire en sorte que les attentes de la Société à l'égard de l'offre publique de rachat importante diffèrent considérablement de celles exprimées ou sous-entendues dans l'information prospective, notamment en ce qui a trait à la capacité de la Société de réaliser l'offre publique de rachat importante selon le calendrier prévu; au fait pour la Société de disposer encore de ressources financières et d'un fonds de roulement suffisants après la réalisation de l'offre publique de rachat importante; au fait que l'offre publique de rachat importante n'empêche pas la Société d'explorer des occasions d'affaires futures; aux attentes de la Société quant aux flux de trésorerie d'exploitation; au fait que le marché pour les actions ne présentera pas une diminution importante de liquidité après la réalisation de l'offre publique de rachat importante par rapport au marché au moment de la présentation de l'offre publique de rachat importante; aux intentions des administrateurs, des dirigeants et des actionnaires principaux de la Société en ce qui concerne l'offre publique de rachat importante; et au maintien de l'inscription des actions à la cote de la TSX. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société et l'offre publique de rachat importante; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement. Rien ne garantit que l'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse se révélera exacte, car les résultats réels et les événements futurs

OFFICES WORLDWIDE

CALGARY | HOUSTON | OXFORD | DUBAI | BOGOTA | RIO DE JANEIRO | BENGALURU | KUALA LUMPUR | OSLO | STAVANGER | KAISERSLAUTERN |



COMPUTER
MODELLING
GROUP LTD.

3710 33 Street NW, Calgary, AB, T2L 1M1, Canada
T: +1.403.531.1300 F: +1.403.289.8502
W: cmgl.ca E: cmgl@cmgl.ca

pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective pour prévoir les résultats réels.

L'information prospective reflète les attentes et les croyances actuelles de la direction concernant les événements et le rendement d'exploitation futurs, et elle est fondée sur l'information dont dispose actuellement la direction. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de l'information prospective contenue dans les présentes, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne correspondent pas à ce qui était anticipé, estimé ou prévu. L'information prospective figurant dans les présentes est à jour à la date des présentes et, sauf si la loi applicable l'exige, la Société ne s'engage pas à la mettre à jour ou à la réviser pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances. De plus, la Société ne s'engage pas à commenter les analyses, les prévisions ou les déclarations faites par des tiers concernant CMG, ses résultats financiers ou résultats d'exploitation, ou ses titres.

À propos de CMG

CMG (TSX : CMG) est une société mondiale de logiciels et de services-conseils qui combine science et technologie à une expertise sectorielle approfondie afin de trouver des solutions aux défis complexes liés aux infrastructures en subsurface et en surface pour le nouveau secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Le siège social de CMG est situé à Calgary, en Alberta, et elle compte des bureaux aux quatre coins du monde. Pour plus d'information, visitez www.cmgl.ca.

Les demandes des investisseurs peuvent être adressées à :

Kim MacEachern
Directrice, Relations avec les investisseurs
cmg-investors@cmgl.ca.

Les demandes des médias peuvent être adressées à marketing@cmgl.ca.

OFFICES WORLDWIDE

CALGARY | HOUSTON | OXFORD | DUBAI | BOGOTA | RIO DE JANEIRO | BENGALURU | KUALA LUMPUR | OSLO | STAVANGER | KAISERSLAUTERN |